

Élection de l'Orateur

Voilà pourquoi je suis particulièrement heureux, monsieur Koester, de proposer, appuyé par le très honorable chef de l'opposition (M. Trudeau):

Que M. James Jerome, député de Sudbury, occupe la fonction d'Orateur de la Chambre.

Des voix: Bravo!

[Français]

Le très hon. P. E. Trudeau (chef de l'opposition): M. Koester, chers collègues de la Chambre des communes, puisse l'accord entre le premier ministre (M. Clark) et moi-même sur la nomination de l'honorable député de Sudbury (M. Jerome) à la présidence de la Chambre des communes être un gage d'harmonie pour cette nouvelle législature. Cette nomination s'inscrit aussi dans une perspective historique puisque pour la première fois un député de l'opposition a été proposé pour cette importante fonction par le parti gouvernemental.

● (1105)

[Traduction]

Je dois avouer que je me sens un peu comme un père qui laisse partir son fils pour la première fois, soucieux de son bien-être mais convaincu qu'il saura résolument lutter pour le bien commun.

Dans le contexte de la législature qui s'ouvre aujourd'hui, il est naturel que le choix se porte sur le député de Sudbury (M. Jerome) pour assurer la direction des affaires du Parlement, atténuer les désaccords et pour faire respecter la procédure. Je crois que nous avons fait un bon choix, car pendant cinq ans, il a présidé notre assemblée avec sagesse, compréhension et bonne humeur. Il serait bien difficile de faire mieux que lui, et nous admettrons tous, je crois, qu'il est bien l'homme de la situation.

Malgré toute la bonne volonté qui nous anime aujourd'hui, la plupart d'entre nous savent que la législature qui s'ouvre n'ira pas sans heurts, mais je suppose qu'il en est toujours ainsi. Or l'expérience des deux dernières décennies nous a enseigné que les gouvernements minoritaires sont fascinants, exigeants et exaltants et qu'ils mettent les nerfs de tous à rude épreuve, ceux de l'Orateur peut-être plus que ceux de quiconque, puisqu'il est chargé d'assurer la discipline à la Chambre.

[Français]

On a beau dire et répéter que l'on gouverne comme si l'on avait une majorité, la réalité est toujours là. Avec cet élément de suspense il y aura de l'électricité dans l'air et le président aura le rôle délicat de prévenir l'éclatement de l'orage. Il nous incombe tous de reconnaître qu'en toute occasion le travail de la Chambre est d'une importance vitale pour le pays et va au-delà des simples intérêts partisans de chacun. Mon très honorable collègue de l'autre côté et son parti forment le gouvernement. Pour moi et le parti libéral, un nouveau rôle nous attend dans l'opposition. Les rôles sont inverses, mais je suis certain que des deux côtés chacun a eu l'occasion d'y réfléchir ces mois derniers.

● (1110)

[Traduction]

Certes, on peut parler en toute sincérité des nombreux changements survenus au cours de la dernière décennie; toute-

[M. Clark.]

fois, il ne fait aucun doute que l'évolution du système parlementaire, si lente soit-elle toujours, a profité à tous les partis. Loin de boucher les perspectives, le changement les a favorisées et il a permis aux partis de l'opposition—je le sais fort bien—de mieux surveiller le Parlement.

Je parle, bien sûr, des changements apportés au Règlement, mais ce ne sont pas les seuls. De nombreux autres survenus au cours des dix dernières années ont permis à l'opposition de jouer plus efficacement son rôle de critique de l'action gouvernementale: le personnel de recherche des caucus, l'augmentation des effectifs, l'octroi de locaux dans l'immeuble de la Confédération, l'ouverture de bureaux dans les circonscriptions, certaines facilités de voyage et de télécommunication, la télévision des débats de la Chambre des communes. Tous ces éléments ont rendu le Parlement et les partis de l'opposition plus efficaces.

Aussi important que le changement lui-même est l'interprétation qui en est donnée en fonction des pressions exercées par la Chambre. Au cours des cinq dernières années, la présidence a tenu compte de ces pressions tout en respectant les dispositions du Règlement et s'est prononcée à maintes reprises sur la façon d'adapter nos usages au fonctionnement de la Chambre.

En 1975, le député de Sudbury a exposé en détail sa conception de la période des questions quotidienne, qu'il considérait comme unique en son genre. Voici ce qu'il a déclaré en substance:

C'est une excellente institution de notre Parlement, et si nous avons beaucoup à apprendre d'autres systèmes de gouvernement, la période des questions est le seul domaine où nous soyons à la pointe en matière de responsabilité gouvernementale, il faut donc tout mettre en œuvre pour préserver l'excellence de cette pratique.

Il a ajouté:

... tout principe à la base de la période des questions doit être tel qu'il permette aux députés de poser des questions avec un minimum d'intervention.

De la même façon, il a élargi la portée de l'article 43 du Règlement lorsqu'il a été convenu en 1976 de consacrer quinze minutes à la présentation de ces questions plutôt que de les laisser empiéter sur la période des questions. Je me sers de ces exemples, monsieur Koester, pour démontrer comment une interprétation souple des usages a pu rendre service à la Chambre à notre époque d'évolution rapide.

Je tiens à donner l'assurance au député de Sudbury (M. Jerome) que si la Chambre décide de le reconduire dans ses fonctions, l'opposition officielle s'efforcera d'adopter les interprétations qu'il a données par le passé et qui ont toujours été équitables envers l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Pour conclure, je voudrais aborder brièvement un autre aspect de cette nomination que nous jugeons extrêmement important. Au cours des ans, notre parti a toujours souscrit au principe sous-jacent de l'indépendance de l'Orateur. A certaines reprises, nous avons participé à des débats et échangé des arguments sur la signification de cette indépendance. Je sais que certains de mes collègues des autres partis sont d'avis que le meilleur moyen d'y parvenir serait de créer un poste d'Orateur permanent qui ne participerait pas au processus politique. Il jouerait au fond un rôle symbolique et serait inamovible quoi qu'il advienne sur le plan politique.